

PRIX DE L'ABONNEMENT.
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:
 12 francs pour trois mois,
 22 francs pour six mois,
 34 francs pour l'année.
 Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1er.
 À PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVÉ-DENUNQUÈS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIERZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 3 janvier 1845.

REVUE DE L'ANNÉE.
 EXTÉRIEUR.

On a vu les déplorables résultats de la politique du pouvoir à l'intérieur. Au dehors, qu'avons-nous fait? De quel côté avons-nous étendu notre influence morale et matérielle? Nos relations commerciales ont-elles pris une plus grande extension? Quel a été le rôle de notre flotte, de notre armée de terre? Celle-ci a livré des combats en Afrique, combats sanglants qui, pour n'avoir pas un long retentissement, ne sont pas sans gloire. Rendue plus forte par cette promesse que la terre africaine était désormais une terre française, l'armée a marché avec plus de courage, guidée par une pensée nationale; elle a pénétré plus avant dans les terres, fait des razzias plus terribles, étonné les Arabes par son ardeur; le sang français est toujours prêt à se répandre! Mais à quoi doit servir le sang versé, sinon à fonder quelque chose de durable? Pourquoi coulerait-il aujourd'hui, si une pensée d'avenir, de gloire, de puissance, ne consolait pas ceux que le fer mutilé? Eh bien? à quoi nous ont menés les combats? Qu'a-t-on fondé qui ait une apparence de stabilité? Quel fruit a germé sur cette terre arrosée de tant de sang? Depuis douze ans, chaque mois, chaque semaine presque, apporte la nouvelle d'une victoire; et pourtant l'orgueil national, le commerce qui marche après la victoire pour civiliser la conquête, ne savent sur quoi compter. C'est donc à l'incertitude de nos gouvernants, au peu de valeur de leurs plans, qu'il faut s'en prendre de ce que la colonisation n'est pas plus avancée en Afrique.

Pendant que nous nous débattons contre les Arabes, toujours vaincus, se relevant toujours, l'Angleterre poursuivait dans l'Afghanistan sa guerre de conquête, en Chine sa guerre d'empoisonnement. Le résultat de cette double lutte sera un jour un grave sujet de méditation. Les Afghans résistent par esprit de nationalité et forcent les Anglais victorieux, mais qui comprennent le danger qu'ils courent d'être écrasés au premier mouvement, d'évacuer le pays conquis; une poignée d'hommes se jette sur les côtes de Chine, pénètre dans l'intérieur des terres où plusieurs millions d'hommes pourraient en se serrant les étouffer, disperse les soldats qui déjà en combattant ont appris à mieux résister, conquiert des ports, ouvre un immense pays fermé jusqu'alors au monde entier. Pourquoi cette victoire? pourquoi cette facilité dans la victoire? C'est que la flotte anglaise porte avec elle un poison doux et enivrant dont le peuple qu'elle attaque est friand! Les soldats se battent avec ardeur; les hommes, les femmes du peuple se suicident pour échapper à la honte d'une défaite; les riches appellent l'étranger qui leur apporte des jouissances. Lisez l'histoire des conquêtes du monde, étudiez-en les causes secrètes, et vous verrez qu'un peuple fort, puissant en nombre, n'est vaincu que parce qu'il compte dans son sein des hommes qui font cause commune avec l'invasion.

Nous ne croyons pas que l'humanité marche au hasard; nous pensons que la civilisation, attardée sur un point, un temps bien long par rapport à nous, peut être bien court aux yeux de l'être éternel qui la gouverne, continue cependant à progresser. Sous l'impression de cette idée constante dans notre esprit, nous regardons cette poignée d'Anglais qui a ouvert la Chine à la civilisation européenne comme l'instrument d'une pensée plus profonde que celle des hommes.

Mais si nous croyons à ces mots: L'homme s'agit et Dieu le mène, nous ne croyons pas pour cela à la fatalité. Les sociétés ne

peuvent pas s'arrêter; elles doivent tendre à leur amélioration, au bien-être des peuples, et c'est de leurs conquêtes intellectuelles que naîtra le bien de l'avenir. L'Angleterre n'a été conduite à la conquête de la Chine que par un intérêt, nous ne dirons pas étroit, mesquin, mais affreux; elle veut empoisonner une partie du monde pour faire fleurir l'agriculture dans une autre. La guerre a été le plus souvent le bras qui a porté la civilisation dans les sociétés, mais jamais elle n'a eu un motif aussi déplorable que celui de l'Angleterre dans sa guerre de Chine.

L'Europe ne peut pas, sans se déshonorer, permettre que les Anglais continuent leur infâme commerce. Nulle société ne peut s'abandonner; si l'avenir dépend en grande partie de quelque chose de plus grand qu'elle, le présent lui appartient, et sous ce rapport la France ne doit pas souffrir que l'Angleterre, qui tend au monopole du commerce du monde, s'agrandisse outre mesure; car l'agrandissement d'un peuple finit par l'absorption de ceux qui l'entourent.

Cette Angleterre si puissante au dehors ne trouve pas dans ses impôts les revenus nécessaires à l'administration; elle les demande à une modification dans les tarifs et à une de ces mesures énergiques qui, pour être justes, ne manquent pas de quelques dangers dans l'application, la taxe imposée au revenu. Il y a dans son sein des germes actifs de dissolution; l'Irlande s'agit, comme elle l'a fait déjà tant de fois, dévorée par la misère, par la faim; le sang rougit ce sol mouillé de tant de pleurs. Mais ce n'est pas seulement sur la terre conquise et frémissante où le grand agitateur trônait naguère comme lord-maire, que l'éméute mugit; c'est au sein de la Grande-Bretagne même que les ouvriers sans travail, les chartistes demandent à la fois du pain et la liberté! Triste condition que celle d'un pays où les machines ont fait tant de conquêtes, où la production a pris un tel développement, qu'il faut s'étendre toujours sans pouvoir mettre un terme à la misère des travailleurs!

La Péninsule voit la révolte éclater dans les deux états qui la composent. En Portugal, c'est le pouvoir qui conspire contre la liberté, contre les lois en vertu desquelles il existe, brise la constitution conquise par le peuple, et sous la menace railleuse d'une insurrection qu'il a lui-même organisée, triste comédie! proclame la charte de don Pedro. En Espagne, l'agitation, le mécontentement, les craintes viendront aboutir à Barcelonne par cette insurrection si cruellement comprimée à l'aide de cette Angleterre que rien n'effraie quand il s'agit de fonder sa puissance.

Entre ces deux événements de la Péninsule la question d'Orient s'est réveillée. Les montagnards du Liban, arrachés à la domination de Méhémet-Ali, contre lequel ils étaient en révolte, se lèvent de même contre le sultan qui a repris la Syrie. Ils tournent leurs regards vers l'Europe, vers la France; l'Europe reste sourde, et si les montagnards jettent un cri d'espoir en voyant des navires français mouillés sur les côtes de Syrie, cette lueur d'espoir est bientôt suivie de découragement en voyant s'éloigner ce pavillon sur lequel ils comptaient. Est-il vrai qu'on s'inquiète enfin sérieusement du sang versé et qu'on va donner aux chrétiens des montagnes un gouvernement propre à leurs mœurs, à leurs besoins matériels et moraux? Attendons, et malgré les assurances qu'on en donne, ne nous hâtons pas de le croire; le sultan comprend mal son époque.

L'Angleterre couvre l'Espagne du regard. La Russie n'est pas moins attentive à remuer les provinces qu'elle veut ajouter à son empire; sous sa main qui ourdit des intrigues ténébreuses, la Serbie et les provinces moldo-valaques sont agitées, les gouver-

nements tombent, les princes fuient et sont remplacés. Le temps n'est pas encore venu de conquérir ces provinces d'une manière complète; mais on veut y régner de fait en attendant le moment favorable de joindre le droit au fait. Ainsi l'empire ottoman craque de toutes parts, et l'intervention des puissances n'a fait que couvrir d'un voile bien transparent l'ambition de la Russie et de l'Angleterre. Aux agrandissements que préparent ou qu'effectuent ces puissances la France opposera l'occupation des îles Marquises, un jouet d'enfant qui n'ajoutera ni à notre puissance ni à nos richesses.

La faiblesse de la France viendra de l'agrandissement démesuré des autres peuples et de l'isolement dans lequel on essaie de la jeter tous les jours davantage. Ce n'est plus notre politique seulement que l'on repousse; on prohibe nos produits, ou on les frappe de droits qui équivalent à une prohibition. Nos vins n'ont plus de débouchés; l'Amérique repousse les soieries de Lyon, et l'Allemagne ne permet plus l'entrée de son territoire aux produits de l'industrie parisienne.

Ainsi, la France recule sur tous les points; elle ne remplit pas vis-à-vis des autres peuples le rôle que lui réservent son importance et son intelligence. Sous le rapport matériel, le manque de relations commerciales qu'elle ne sait ni imposer ni obtenir livre ses prolétaires aux horreurs de la misère. K.

L'arrivée tardive du courrier de Paris excite de justes plaintes. Dans le quartier Saint-Clair, la distribution des lettres n'a lieu qu'entre deux et trois heures; le courrier de Lyon pour Paris partant à trois heures, il y a donc pour les négociants de ce quartier impossibilité de répondre le jour même. On pourrait, ce nous semble, dans la mauvaise saison, obvier à ces inconvénients en mettant plus de célérité dans le bureau des postes, et en augmentant le nombre des employés et des facteurs si cela est nécessaire.

Nous avons déjà réclamé contre l'heure de départ de notre courrier; dans ce moment on peut apprécier la justesse de nos observations. Si l'heure du départ avait été retardée au lieu d'être avancée, on n'éprouverait pas un retard de vingt-quatre heures pour correspondre avec Paris.

Nous ne pouvons, pour changer cet état de choses, que le signaler à l'attention publique; mais nos autorités pourraient peut-être, en se faisant les organes des réclamations du commerce, obtenir quelques modifications dans le service des bureaux et dans les heures de départ.

Le National dénonce encore un scandale qui fait suite à toutes les révélations dont la presse a eu à entretenir le public à l'occasion des manœuvres électorales du mois de juillet dernier.

Nous lisons, dit le National, dans un journal officiel plusieurs nominations à des places de receveurs particuliers. Il en est une surtout qui nous frappe, et que nous devons signaler au public comme un des actes les plus coupables de la politique ministérielle. Le sous-préfet de Dax est envoyé comme receveur particulier à Saint-Sever. Or, voici l'histoire de ce fonctionnaire. Il était depuis cinq ou six ans à la tête de l'opposition; plusieurs fois, et dans des circonstances mémorables, il avait hautement témoigné de ses sentiments énergiques contre le pouvoir, et le corps électoral l'avait choisi pour l'opposer à M. d'Etchegoyen, député ministériel. L'élection de celui-ci était fort compromise, lorsqu'au dernier moment l'avocat de l'opposition écrivit qu'il se démettait de sa candidature; il vota lui-même pour M. d'Etchegoyen et entraîna quelques amis.

Ce scandale excita dans le pays une indignation générale; mais cette indignation fut plus vive encore lorsqu'on apprit par le Moniteur que

FEUILLETON DU CENSEUR.

Vieillesse n'est pas Sagesse.

M. Verdier était dans son cabinet, fort occupé à lire des ouvrages scientifiques, des traités de physique, d'alchimie, etc. Il était tellement identifié avec ses graves auteurs, tellement absorbé dans l'étude de mille problèmes difficiles, qu'il ne put réprimer un mouvement d'impatience lorsque son valet de chambre lui annonça la visite de M. de Vanberg. Il allait peut-être faire dire au visiteur qu'il était absent; mais celui-ci suivait le domestique de trop près pour qu'il fût possible de se refuser à le recevoir. Du reste, l'humeur de Verdier disparut presque aussitôt; il repoussa ses livres, non sans étouffer un petit soupir de regret, et tendit la main à celui qui venait d'entrer.

— Bonjour, mon ami; quel heureux hasard vous amène si matin?
 — Pardon, Verdier, pardon de vous avoir dérangé à une heure où je sais que les visites vous importunent; mais c'est que plus tard, dans la journée, vous recevez tant de monde qu'il est vraiment impossible alors de vous aborder.

— Auriez-vous besoin de mes services, mon cher Vanberg? demanda vivement le digne Verdier. En ce cas, disposez de moi; je serai trop heureux si je puis vous être agréable.

— Oui vraiment, j'ai besoin de vous, mon ami, et avant tout je vais vous adresser une question à laquelle je vous prie de répondre avec franchise. Quelle est cette jeune fille que j'ai rencontrée souvent chez vous, avec votre bien-aimée Adélaïde?

— Mélanie?

— Oui, Mélanie.

— C'est une pauvre orpheline, la fille d'un vieil officier sans fortune. C'est par mes soins qu'elle est entrée à Saint-Denis où elle a été élevée avec ma fille. Voilà toute son histoire.

— Et quel est son avenir?

— Bien triste, si elle avait moins de courage et d'intelligence; elle se destine à l'instruction.

— Son âge?

— Dix-sept ans.

— Son caractère?

— Charmant! elle est bonne et dévouée. Adélaïde vous dirait mieux que moi toutes ses qualités; elle l'aime comme une sœur... Elle avait même songé à...

— A quoi donc?

— A la donner pour femme à mon fils Henri.

— Et vous refusez?

— Vous savez, mon cher Vanberg, que ma fortune est assez modique et que j'ai toujours eu un peu d'ambition. Henri a quelque chose de cette

maladie, et il lui faut une femme dont la dot...

— J'entends; vous êtes de votre siècle. Moi, mon ami, je suis seul, je n'ai pas d'enfants; j'ai une belle fortune et cinquante ans, lourds à porter dans la solitude. Cette jeune fille m'a tellement intéressé que j'ai accueilli la folle pensée de l'épouser. Qu'en dites-vous?

— Je dis que vous ferez une belle et bonne action, et que je vous approuve.

— Mais ces malheureux cinquante ans?...

— Qu'importe! Mélanie est raisonnable; elle a un esprit profond, réfléchi, un cœur excellent: elle vous saura gré de ce que vous faites pour elle. La reconnaissance lui tiendra lieu de tout autre sentiment, et je crois pouvoir vous répondre d'elle.

— Eh bien! mon cher Verdier, chargez-vous de la négociation. Je sens que je serais fort gauche dans une semblable affaire. Tâchez de ne pas trop l'effrayer sur mon âge; mais pourtant dites-lui la vérité. Ne me rajouissez pas; je ne veux pas la tromper.

Deux mois s'étaient à peine écoulés que Mélanie était déjà M^{me} de Vanberg. Verdier avait dit vrai en affirmant qu'elle accepterait avec reconnaissance les offres de son vieil ami. En effet, orpheline à dix ans, douée d'une âme impressionnable, dévouée et aimante, Mélanie s'était trouvée seule au monde, sans affection, sans appui. Jetée au milieu d'étrangers qui, pour la plupart, ne lui témoignaient que peu d'intérêt, son jeune cœur s'était senti cruellement oppressé par la douleur; elle n'avait entrevu devant elle qu'une vie d'isolement, sans but, sans joies, sans rêves même, la pauvre enfant! Comment n'aurait-elle pas été heureuse de cette tendresse de père que M. de Vanberg lui offrait avec son nom et sa fortune? Tout son cœur s'élança au devant du vieillard qui lui tendait les bras; elle l'aima comme on aime à dix-sept ans le premier ami que l'on rencontre. Ce n'était pas de l'amour; oh! non, c'était un ineffable sentiment de reconnaissance et de piété filiale. Tout ce qu'il y avait de passion dans cette âme encore endormie s'échappait et s'arrêtait au généreux protecteur qui l'avait choisie et comme adoptée, elle, l'enfant triste, seule et pauvre, pour la rapprocher des joies de ce monde.

Pendant deux ans, ce fut un ravissant tableau que l'intérieur de ce ménage. Vanberg était amoureux de sa femme, et il n'osait l'avouer. Amoureux à cinquante ans!... Aussi cette tendresse avait-elle quelque chose de délicat, de mystérieux, qui touchait l'âme. Il ne disait point à Mélanie: Je t'aime; mais il l'entourait de mille soins qu'un amant seul peut donner. Il allait au devant de tous ses desirs. Il la paraissait comme une mère qui veut encore embellir son enfant, quelque prodige, d'ailleurs, que la nature ait été en sa faveur.

Vanberg voyait bien que le cœur candide de Mélanie s'aveuglait sur ses propres sentiments, et il mettait toute son adresse à entretenir une illusion à laquelle il devait tout son bonheur. Pour cela toutefois il n'essayait pas de la tromper sur son âge par une sottise et maladroite coquetterie qui

l'eût rendu ridicule. Loin de là, il se vieillissait, il ne craignait pas de lui dire qu'elle méritait mieux que ce qu'elle avait, et Mélanie, riieuse comme une enfant, pure de toute pensée coupable, heureuse de l'affection du vieillard, s'asseyait gaîment près de lui, appuyait sa tête d'ange sur son épaule, et lui disait:

— De quoi me plaindrais-je? Vous êtes tout à la fois mon père, mon amant et mon mari; mon père, car vous cédez à toutes mes fantaisies, et j'en ai beaucoup, enfant gâtée que je suis; mon amant, car vous ne savez quelles joies, quel bonheur appeler autour de moi; mon mari et mon appui, car vous êtes raisonnable pour moi qui suis folle, et indulgent jusqu'à la faiblesse. De quoi me plaindrais-je? je suis si heureuse!

Vanberg soupirait et n'osait lui dire:

— A une âme comme la tienne, mon ange, il faudrait les éons d'une âme comme elle. A tout ce feu qui te dévore, et que tu prends, toi, dans ta candeur, pour des vapeurs et de l'ennui, je vois, moi, la maladie d'une âme passionnée qui voudrait plus que je ne puis donner. Quoi que tu fasses, il y a toujours entre nous deux trente années qui nous séparent comme un abîme. Pauvre enfant! tu dors dans mes bras, calme et pure, ignorant l'amour, ses douleurs et ses joies... pauvre enfant, ne t'éveille jamais!

Comme on le voit, Vanberg ne s'aveuglait pas sur les dangers de sa situation, mais non pas comme on pourrait le comprendre. Il tremblait chaque matin, en interrogeant le regard de sa jeune femme, de la trouver malheureuse, sinon coupable. Il avait une foi à toute épreuve dans Mélanie; il croyait qu'elle pouvait souffrir, mais non faiblir, et dans cette noble confiance, s'il éloignait d'elle ce qui aurait pu troubler son âme, c'est-à-dire les plaisirs trop bruyants et les lectures passionnées, du moins il ne surveillait ni sa vie, ni ses démarches. Il restait près d'elle tant qu'il la voyait heureuse de sa présence; si elle paraissait désirer la solitude, il s'éloignait. Il mettait toute son adresse à se rendre nécessaire et jamais importun.

Pour se maintenir dans cette position, il fallait à Vanberg plus que de l'esprit, il fallait du génie. Jamais souverain, voulant dominer son peuple et tous les corps de l'état, n'a déployé peut-être une diplomatie plus habile et plus étudiée que celle qu'employait Vanberg pour cacher à sa jeune femme le vice de leur union disproportionnée. Vanberg avait mis là sa vie et son bonheur. Il ne tremblait pas pour lui, il ne tremblait que pour le repos de Mélanie. Il ne songeait point au rôle ridicule que sa femme pouvait lui faire jouer dans le monde, mais il songeait aux douleurs qu'attendaient le pauvre ange et pouvait l'accabler s'il venait à faire un faux pas. Aussi, sa prudence ne ressemblait-elle en rien à la risible jalousie d'un vieillard amoureux: c'était la tendre inquiétude d'un père qui veille avec amour sur son enfant chéri.

Mais quelle que soit la prudence des hommes, les événements peuvent la mettre en défaut. Combien d'entre eux rêvent aux difficultés qu'ils ren-

M. Corte, ce candidat manqué de l'opposition, était nommé sous-préfet à Pau même. C'était une sorte d'insulte à la pudeur publique, le maire et les adjoints voulurent le faire comprendre au pouvoir en donnant leur démission.

La position de ce nouveau sous-préfet, dans une localité où il était si bien connu, n'était pas tenable. Qu'a-t-on fait alors? On l'envoie dans le même département en qualité de receveur particulier. Au lieu d'une place de 3,000 fr., on lui en donne une de 8 à 10,000 fr. Il est impossible que la chambre, dans l'enquête qui lui reste à faire sur les tripotages des dernières élections, oublie un fait aussi grossier que celui-là. Nous connaissons le fonctionnaire dont nous parlons; nous avons les détails les plus précis sur toute cette affaire, et nous aurons soin de la rappeler à la commission d'enquête.

Nous lisons dans le *Constitutionnel* :

« On annonce comme devant paraître sous quelques jours une ordonnance royale sur le notariat. »

Nous croyons que cette nouvelle n'est pas tout-à-fait exacte. Il ne s'agit, si nous ne nous trompons pas, que d'un projet de loi sur les notaires en second.

Voici les vœux que le *Journal du Loiret* forme pour 1843 :

Des princes qui ne demandent pas l'aumône à la nation.
Des ministres de la France et non de l'étranger.
Une cour des pairs qui n'admette plus la complicité morale.
Une chambre élective véritablement nationale.
Des préfets qui ne trient plus les jurés.
Des électeurs qui comprennent leurs droits et leurs devoirs.
Des conseils administratifs qui pourvoient avec intelligence et économie aux besoins des localités.
Une politique extérieure plus française.
Une politique intérieure plus libérale.
Une administration plus probe que celle de la Seine, etc.
Une justice moins chère.
Point de droit de visite.
Point de cumul, pour que chaque fonction soit mieux remplie.
Point de sinécures rétribuées.
Point de dépenses improductives.
Une marine plus imposante.
Conciliation dans l'intérêt national des industries rivales.
Protection à l'agriculture, débouchés au commerce.
Moins d'impôts.
Réforme électorale et parlementaire.
Du patriotisme, du désintéressement, de la bienveillance et de la conciliation dans tous les cœurs.
Enfants de la patrie, unissons-nous pour sa gloire et sa prospérité.
Et vive la France!

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans la *Gazette du Midi* :

« Espartero vient de rentrer à Madrid après plus d'un mois d'absence; ainsi l'annoncent les journaux de Barcelonne. On sait déjà que la municipalité de la capitale a refusé, à cette occasion, toute démonstration et toute réjouissance. Cette réception muette et glacée n'aura pu manquer d'irriter le régent, qui prétendrait aujourd'hui dénigrer sous les fleurs sa sanglante et incendiaire victoire, et étouffer sous les acclamations les gémissements des victimes; mais la capitale n'a pas voulu se prêter à ce calcul, et son refus a été d'autant plus significatif que les autorités se sont efforcées de faire partout de l'enthousiasme. Le contraste entre Valence et Madrid aura surtout péniblement affecté l'orgueil d'Espartero.

« Dans la ville du Cid, il n'est sorte d'obséquieuses démonstrations que l'autorité n'ait ordonnées. L'adulation a pris les formes les plus serviles; ce n'est plus un général, un premier magistrat que l'on reçoit, c'est un souverain qui marche sous les arcs de triomphe, reçoit les clés des villes et impose aux populations des dépenses et des hommages qu'un roi eût peut-être refusés.

« Nous avons sous les yeux un programme des cérémonies et des honneurs qui devaient signaler le passage d'Espartero dans le royaume de Valence. Ce programme ne compte pas moins de dix-neuf articles dont nous allons donner un aperçu. A l'entrée de la province, le chef politique et le conseil municipal sont venus haranguer Son Altesse et lui offrir un beau landau; un arc de triomphe avait été dressé sur ce point, portant cette inscription : « Au défenseur de la constitution et des lois. » A l'entrée et à la sortie de Murviedro, deux arcs de triomphe; dans tous les villages de la route, des arcs en myrte, des harangues, des escortes de garde nationale à cheval et le reste de la milice citoyenne couvrant les routes.

« Arrivé aux limites de la commune de Valence, Espartero y a trouvé la municipalité lui offrant un autre landau attelé de six chevaux noirs et un cortège de six voitures. C'est de ce point qu'a dû commencer la marche solennelle du régent et des autorités jusqu'au pont de Real, où les clés de Valence lui auront été présentées par le gouverneur de la ville. Le cortège aura ensuite traversé la ville entre les haies de troupes et de milice en passant sous divers arcs de triomphe, car il paraît qu'on ne craint point de fatiguer l'orgueil du régent. On jugera de l'esprit de vérité qui distingue les doctrinaires espagnols par cet échafaudon de leurs inscriptions triomphales : « *Indépendance nationale!... Bergara, 31 août 1839! — Progrès constitutionnel, 1^{er} septembre 1840! — Prospérité des arts, du commerce et de l'agriculture! — A ta gloire! — Toujours vainqueur!* »

« En face de l'hôtel occupé par le régent, on avait élevé un château de bois destiné à un feu d'artifice, une estrade où chaque jour les musiques militaires devaient donner des sérénades, en même temps que toute la ville serait illuminée et que les cloches sonneraient à pleines volées. Le théâtre avait préparé diverses pièces choisies, parmi lesquelles S. A. aura désigné les spectacles par ordre. Ce n'est pas tout; il était imposé aux habitants de tenir les maisons ornées de tentures jusqu'au départ du régent.

« De nouveaux honneurs attendaient encore le sombre triomphateur à sa sortie; l'autorité n'en avait pas encore fait connaître le programme. On savait seulement que des ordres étaient transmis à cent villages pour préparer autant de compagnies de milice qui devaient couvrir la route jusqu'à Almanza.

« On avait mis en réquisition à Valence et disposé déjà le palais du comte de Cerbellon pour loger Espartero; mais celui-ci s'est rappelé que Christine habitait ce même hôtel lorsqu'il lui arracha son abdication, et craignant un rapprochement de sinistre augure, il a fait refuser ce logement. C'est alors qu'on a préparé pour lui l'hôtel du marquis de Jura Real.

« Tandis qu'Espartero s'enivre de basses flatteries, ou plutôt cherche à s'étourdir dans le bruit des fêtes, Barcelonne a reçu dignement ses étrennes. Seoane a publié un avis portant que le 1^{er} janvier l'impôt de guerre devra être totalement rentré. Les propriétaires ayant protesté et refusant d'obéir, si ce n'est à la force, on va voir ce qui résultera de cette attitude.

« L'autorité militaire fait renforcer les batteries de Montjuich et désarmer tous les autres forts qui avaient été surpris par le peuple.

« On dit que la plus grande activité règne à Madrid, au ministère de la guerre, et que l'on y prépare plusieurs décrets pour le retour d'Espartero. Celui qui prononce la dissolution des cortès n'est pas encore signé; le journal ministériel qui dément le bruit de l'arrivée de ce décret se borne à appeler la nouvelle prématurée.

« L'enquête ordonnée sur la querelle entre Zurbano et M. Lefèvre, négociant français, est terminée. L'autorité espartériste a conclu en faveur de Zurbano, et si le gouvernement français accepte cette décision, M. Lefèvre en sera pour sa ruine et pour les coups de pied du féroce général. »

Paris, le 1^{er} janvier 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Plus nous approchons de l'époque où les chambres devront reprendre leurs travaux, plus il paraît impossible que le ministère échappe à la nécessité d'un discours du trône. A cet égard, on pense à peu près de même dans tous les partis, et si parmi les amis de M. Guizot il en est quelques uns qui lui conseillent le silence, il en est d'autres aussi qui s'affligeraient s'il persistait dans les projets de mutisme et de discrétion qu'on lui attribue.

Ce qui fait que tout le monde est à peu près d'accord sur la convenance d'une reprise solennelle de la session, c'est que la chambre est nouvelle; c'est que le plus simple bon sens indique qu'elle ne saurait se faire une opinion sur le cabinet si le cabinet ne venait lui exposer le système qu'il a suivi et qu'il entend suivre encore.

Nous savons bien qu'il y a quelques mois la chambre s'est réunie; mais alors elle s'est abstenue de tout débat politique. Elle a consenti à laisser debout quelque temps encore un ministère que les élections avaient tellement ébranlé que le moindre effort aurait suffi pour le renverser. Elle n'a abordé aucune autre question que celle de la régence; et la couronne elle-même, en l'invitant à circonscrire ainsi ses travaux, semblait lui annoncer que plus tard elle viendrait elle-même l'appeler à reprendre l'examen

des grands intérêts du pays et des questions si graves que la politique de l'Europe a soulevées, mais qu'elle n'a pas encore résolues. Nous croyons que la chambre a poussé bien loin le respect qu'elle devait aux convenances en consentant à ne pas profiter immédiatement des avantages que le mouvement électoral lui avait donnés pour renverser M. Guizot et ses collègues; il faut du reste lui tenir compte de cette réserve extrême qu'elle a montrée parce qu'on a pris vis-à-vis d'elle l'engagement de lui donner plus tard satisfaction sur le terrain des discussions politiques.

Ce serait d'ailleurs très-mal comprendre les règles du gouvernement représentatif que de jouer dans ce gouvernement le rôle de muets; et si inquiets, si pusillanimes que soient des hommes qui se savent menacés dans leur existence politique, il est impossible que les membres du cabinet du 27 octobre ne se résignent pas à se présenter devant la chambre avec toute la franchise d'hommes confiants en eux-mêmes et toute la solennité dont il est convenable d'entourer l'ouverture des sessions parlementaires.

— S'il faut en croire le *Constitutionnel*, des personnes ordinairement bien informées assurent qu'il existe un projet de discours préparé par M. Guizot, qui penche, dit-on, pour que la session se rouvre par cet acte solennel, impatient qu'il est de se mesurer avec ses adversaires politiques, mais qui n'y tient pas tellement qu'il ne se résigne à une décision contraire. Le *Constitutionnel* affirme du reste que la question de savoir s'il y aura ou s'il n'y aura pas de discours de la couronne ne sera définitivement résolue que dans un conseil qui doit être tenu le 4 janvier.

— La presse indépendante des départements a été unanime pour repousser l'ordonnance qui rétablit les ministres d'état et le conseil privé. Cette ordonnance a soulevé contre elle une opposition aussi générale et aussi vive que les projets de dotation et d'apanage, et il est très-probable qu'elle n'aura pas plus de succès que ces projets si impopulaires lorsqu'elle sera soumise à l'approbation des chambres.

— La note suivante, que nous trouvons dans la *Revue de Paris*, tendrait à faire croire que le cabinet n'a pas, sur la question des sucres, une opinion aussi arrêtée que le *Moniteur Parisien* l'a annoncé.

« C'est prématurément, dit la *Revue*, qu'on a représenté le cabinet comme ayant pris un parti définitif au sujet de la loi sur les sucres. Le ministère ne s'est pas encore déterminé à supprimer le sucre indigène avec indemnité. Si cette solution agréée à quelques uns de ses membres, il en est d'autres qui y résistent. D'ailleurs, le cabinet aurait appris que ce projet, s'il l'apportait à la chambre, trouverait dans le centre gauche et dans son chef, l'honorable M. Thiers, une vive opposition. L'ancien président du 1^{er} mars, dont la législation existante est l'ouvrage, est en situation de faire une rude guerre sur une question dont il connaît à fond tous les éléments. Aussi, on commence à penser dans le cabinet qu'il y a de sérieuses raisons qui s'opposent à la suppression du sucre indigène, et l'on penche plutôt aujourd'hui vers une transaction nouvelle que vers un parti extrême. »

Si la *Revue de Paris* est bien informée, on conviendra que M. le ministre du commerce a été bien imprudent en autorisant M. Mermillod à écrire à ses commettants du Havre qu'un projet de loi portant suppression de la fabrication indigène avec rachat des fabriques serait présenté dès les premiers jours de la session.

La *Revue de Paris* annonce aussi qu'avec le sucre, les chambres auront à s'occuper des patentes.

« On parle, dit la *Revue*, d'un projet de loi dont le ministère paraît se promettre beaucoup. On tendrait à diminuer le nombre des patentes; on n'exigerait plus de patentes des fabricants qui travaillent dans leurs chambres, sans avoir ni boutiques ni magasins. Cela donnerait à une loi du fisc un caractère moral, et dénoterait une certaine sollicitude pour le sort des travailleurs les moins riches. Il est vrai que l'opposition pourra prêter au ministère l'intention de diminuer ainsi le nombre des électeurs, diminution qui porterait surtout sur les électeurs les plus démocrates. Le débat qui ne manquera pas de s'élever à cette occasion mêlera à la discussion sur les patentes la question électorale. »

— Quelques journaux ont prétendu que les députés seraient occupés, dès les premiers jours de leur réunion, de la discussion de quelques lois dont les rapports avaient été faits dans la session précédente; c'est une erreur. Quand il y a eu dissolution, aucun projet ne peut être repris; les lois doivent être présentées de nouveau, être renvoyées aux bureaux et subir les délais et toutes les formalités prescrites par le règlement.

On annonce le budget, la loi des comptes arriérés et la loi des

contreront sur leur route et ne voient pas la pierre à laquelle ils se heurtent! Combien jettent au loin leurs regards soupçonneux et n'aperçoivent pas le danger qui est proche!

Vanberg, très-difficile pour le choix de ses amis, recevait dans l'intimité un de ses neveux qu'il regardait comme son propre fils. Lucien, qui venait d'entrer dans la carrière diplomatique, devait sa position déjà brillante aux bontés de son oncle. Lucien avait vingt-cinq ans, des yeux bleus pleins d'expression, un esprit vif et cultivé, une âme ardente et disposée à se laisser aller aux événements de la passion. Son oncle était fier de lui, il lui prédisait qu'il ferait un beau chemin dans le monde, et il le vantait avec la tendre complaisance du cœur. Mélanie, depuis son mariage, s'était habituée à voir Lucien tous les jours; elle le traitait avec cette douce familiarité qui éloigne tout soupçon, et permet à celle même qui l'emploie de se tromper sur ses propres sentiments. Lucien se prêtait de bonne grâce à son ton de sa jolie tante; enfant mutine et capricieuse, elle jouait quelquefois avec lui, et il se soumettait gaiement, ou bien il affectait une gravité comique; elle exigeait de lui une soumission absolue, et, tout en souriant, il se faisait souple et obéissant.

Pendant deux années, les deux jeunes gens, rieurs et heureux, doublement le bonheur de Vanberg. Mais, à cette époque, Lucien devint plus grave et plus circonspect avec Mélanie. D'abord elle se moqua de cette réserve, de ces subites tristesses; mais comme ses railleries n'obtenaient aucun résultat, elle s'en étonna, puis elle s'inquiéta, et, sans savoir pourquoi, elle n'osa parler de ses inquiétudes à son mari. M. de Vanberg, tout occupé d'elle, ne s'apercevait qu'à de rares intervalles du changement survenu dans les manières de Lucien, et lorsqu'il le remarquait, c'était avec une bonhomie qui aurait dû faire rougir son neveu qu'il accusait de devenir bourru et d'être peu galant envers sa tante. Il lui rappelait en riant le respect et les égards dus aux grands parents, et il finissait souvent par exiger qu'il demandât pardon à Mélanie et qu'il l'embrassât.

Un jour entre autres, une petite scène de ce genre se renouvela, et M. de Vanberg termina une longue tirade sur la taciturnité des jeunes gens d'aujourd'hui par sa formule ordinaire :

— Embrasse ta tante, et que tout soit fini.

Ce jour-là, Lucien avait refusé avec une incroyable mauvaise grâce d'accompagner Mélanie à la promenade; sur l'ordre de son oncle, il se leva, mais il était étonnamment pâle. Mélanie s'approcha et lui dit en riant :

— Allons, monsieur, quoi qu'il vous en coûte, obéissez à votre oncle.

Il a raison, vous devenez d'un maussade!... Eh bien! ne voulez-vous donc pas m'embrasser et faire votre paix?

Lucien jeta sur elle un regard désespéré, et, comme s'il faisait un effort surhumain, il s'approcha et déposa un baiser sur le front de Mélanie. Mais à ce moment, soit qu'elle eût été frappée de son trouble et de son hésitation, soit que ce baiser eût brisé son front, ou que des sentiments long-temps ignorés se révélèrent subitement à elle, son cœur battit

avec force, ses genoux fléchirent, elle fut obligée de s'asseoir et de baisser la tête pour cacher sa rougeur. Son mari ne vit rien et ne comprit rien. Lucien vit tout et comprit tout. Un éclair de joie brilla dans ses yeux, mais presque aussitôt son regard passa rapidement de Mélanie à son oncle; il pâlit de nouveau et redevint sombre et rêveur. Lucien aimait Mélanie, il en était aimé.

Quelques jours après, M. de Vanberg partait pour le Poitou où il possédait une fort belle terre; il emmenait Mélanie. Comme il ne devait voir que fort peu de monde à la campagne, et que ses affaires devaient l'obliger de se rendre fréquemment à la ville, il craignait que sa jeune femme s'ennuyât et il l'invita son neveu à l'accompagner. Lucien essaya d'abord de résister; il avait compris le danger de cette solitude, de cette intimité qu'autorise la campagne; mais son oncle, surpris et mécontent, crut devoir insister. Pendant ce débat, Mélanie n'avait point levé les yeux et n'avait pas joint ses instances à celles de son mari. Lucien en fut piqué; il consentit, ou plutôt, s'étourdisant sur son imprudence, il feignit de prendre le silence de Mélanie pour de la froideur. Mélanie ne l'aimant pas, le danger n'existait plus, raison captieuse qu'il se donnait pour ne pas éprouver à l'avance le remords de sa faute.

On partit. Mélanie n'était point triste; elle n'était que mélancolique. Elle ne s'expliquait pas son embarras près de Lucien et la crainte qu'il lui inspirait; mais elle se laissait bercer par des rêveries vagues et indéterminées auxquelles elle trouvait un charme secret. Ils arrivèrent au château, et pendant un mois sa vie fut douce et calme. Deux ou trois voisins de campagne vinrent les aider à passer les soirées encore longues du printemps. Lucien et Mélanie étaient presque toujours seuls ensemble; M. de Vanberg restait toute la journée dans ses bois, dans ses prés, occupé avec ses fermiers. Propriétaire riverain, il avait un procès avec la commune pour le droit de pêche, procès qui le forçait à faire de fréquents voyages au chef-lieu du département, et il partait chaque matin, heureux et calme, sans soupçonner le danger auquel il exposait Mélanie.

Ce furent d'abord de longues promenades pendant lesquelles Lucien sentait avec bonheur le bras de la jeune femme s'appuyer doucement sur le sien. Ils avaient retrouvé quelque chose de leur première intimité; seulement elle était moins expansive et devenait chaque jour plus réservée et plus tendre jusqu'au moment où Mélanie commençait à lire clairement dans son cœur et où elle comprit le vide que son affection pour son mari, affection toute filiale, y laissait. Alors elle devint plus réservée; son caractère eut des inégalités étranges; quelquefois elle s'abandonnait aux suaves émotions d'un premier amour, et tout-à-coup, effrayée de ce bonheur qu'elle n'avait jamais connu et qu'il fallait maudire lorsqu'il commençait à briller à ses regards, elle fuyait Lucien, s'enfermait dans son appartement, s'agenouillait en fondant en larmes et demandait à Dieu la force de combattre cet amour, force qu'elle ne trouvait déjà plus en elle-même.

Un jour vint où, lors même que la pauvre femme se fût encore aveuglée, elle devait apercevoir l'abîme ouvert sous ses pas. M. de Vanberg était seul près d'elle; il la regardait tandis qu'elle travaillait à un ouvrage de tapisserie, et il remarquait sa tristesse.

— Ma bonne Mélanie, lui dit-il, tu t'ennuies?

— Quelle idée! dit Mélanie en s'efforçant de sourire; me suis-je jamais ennuyée avec vous, mon ami?

— C'est précisément là ce qui me frappe, reprit le bon Vanberg en se laissant prendre à cette flatterie à bout portant; c'est que depuis un mois tu dois trouver que je te délaisse beaucoup. Patience, mon enfant, nous ne resterons pas long-temps dans ce château qui te déplaît. Aussi bien je comptais sur Lucien pour te distraire, et le pauvre garçon sèche d'ennui avec nous.

Mélanie se pencha un peu plus sur son ouvrage.

— Je crois que j'ai découvert son secret... il est amoureux.

Mélanie tira vivement sa laine qui se cassa; son peloton tomba, elle se baissa pour le ramasser.

— Et, continua son mari qui ne s'aperçut pas de son trouble, je crois même pouvoir nommer celle qu'il aime...

— Ah! vous la connaissez?... balbutia Mélanie.

— Te rappelles-tu avoir vu à Paris, chez M^{me} de Paradol, une jeune personne... Chut! voici mon neveu.

En effet, Lucien entra. Mélanie resta un moment immobile, puis, profitant de l'instant où l'oncle et le neveu causaient ensemble, elle se leva et sortit du salon.

Elle courut s'enfermer chez elle, et, tombant sur son fauteuil, elle courut son visage de ses deux mains, puis elle murmura d'une voix étouffée par ses sanglots :

— Il aime!... il en aime une autre!... Et moi, mon Dieu! moi! suis-je assez coupable!... Je pleure parce que le danger s'éloigne de moi! Parce que la pensée du crime n'est pas entrée dans son cœur, je souffre et je pleure!... Je l'aime au mépris de tous mes devoirs!... Pour lui, j'oublierais tout!... Oh! vous m'avez déjà punie, mon Dieu, car j'ai cruellement souffert pendant cette fatale confiance!... Pourquoi donc l'avez-vous jeté sur ma route? j'aurais été si heureuse sans lui! Aurais-je jamais maudit la bonté de M. de Vanberg? Que ne m'a-t-il laissée pauvre et libre?... Aujourd'hui mon amour ne serait pas un crime!...

Puis, honteuse de ces reproches que sa fatale passion adressait au plus généreux des hommes, elle pleurait et pria. Pendant deux heures elle resta en proie à un désespoir, à une sorte de délire qui brisèrent cette frêle nature et la laissèrent, en s'apaisant, pâle, inanimée, mourante.

La cloche du dîner sonna sans que Mélanie l'entendit; il fallut que Vanberg la fit appeler. Lorsqu'elle entra dans le salon, ses traits étaient tellement altérés que son mari vint vivement au devant d'elle :

stucres pour le 9 ou le 10. Une loi sur la réserve doit être portée à la chambre des pairs ; il n'est pas encore certain qu'on lui soumette de nouveau la loi sur le notariat judiciaire.

La chambre des députés aura à élire un vice-président en remplacement de M. le général Jacqueminot qui, on le sait, a été soumis à la réélection comme député. Les députés de l'opposition verront sans doute là un motif de plus de se trouver présents à Paris pour la réouverture de la session.

Le tribunal correctionnel de Bernay vient de juger les ouvriers compromis dans l'émeute de cette ville. Le procureur du roi, après la plaidoirie de Me Gambu, avocat des prévenus, a abandonné l'accusation à l'égard de trois d'entre eux. Sur vingt-un, le tribunal en a acquitté neuf; les autres ont été condamnés à deux mois de prison, et un seul à trois mois.

Tout s'est passé dans le plus grand calme et de manière à démontrer l'exagération des craintes du procureur-général de la cour royale de Rouen, qui avait voulu demander le renvoi de cette affaire devant un autre tribunal pour cause de sûreté publique.

On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

« Par une ordonnance en date du 14 décembre, le roi de Bavière a convoqué pour le mois de février prochain une assemblée générale des actionnaires du chemin de fer de Saarbrück à la Reinschantz, située, comme on sait, sur la rive gauche du Rhin, vis-à-vis de Mannheim, afin de recevoir communication des propositions du gouvernement bavarois, qui ont pour but d'assurer la prompt exécution de cette ligne de fer évaluée à 13 millions.

« Le gouvernement bavarois veut garantir aux actionnaires, s'ils réalisent le capital nécessaire pour la construction de ce chemin, un intérêt de 4 0/0 par an.

« En même temps qu'il a fait cette convocation, le gouvernement bavarois a invité par une circulaire tous les fonctionnaires publics de la Bavière rhénane à seconder de tous leurs efforts la réussite de ce projet.

« Cette nouvelle, avons-nous dit, a pour l'Alsace une importance qu'on ne saurait méconnaître. En effet, Strasbourg doit être, dans un avenir plus ou moins éloigné, le point où aboutiront trois lignes de fer : la première, venant de Marseille et de Lyon, et dont la section de Mulhouse à Strasbourg est achevée; la seconde, venant du Havre et de Paris, et dont la section de Nancy à Strasbourg est en cours d'exécution; la troisième enfin, descendant parallèlement au Rhin, par l'arrondissement de Wissembourg, la Bavière rhénane et la Prusse rhénane.

« L'exécution de ces deux premières lignes est assurée, on le sait; celle de la troisième est plus douteuse. Le chemin de Cologne à Bonn est en construction, il est vrai; celui de Strasbourg à Bischwiller et à Haguenau est en projet. La Prusse rhénane et l'arrondissement de Wissembourg pourront avoir leurs tronçons de chemin de fer. Mais la région intermédiaire, la Bavière rhénane, semblait devoir rester déshéritée pour long-temps encore. Du moins les deux projets qui concernent la Bavière rhénane, celui d'un chemin de fer de la Reinschantz à Lauterbourg et celui d'une ligne de Saarbrück à la Reinschantz, paraissent complètement abandonnés après avoir excité pendant quelque temps l'attention publique, et l'exécution de la grande ligne parallèle au Rhin, depuis Cologne jusqu'à Strasbourg, semblait ajournée indéfiniment.

« La mesure que vient de prendre le gouvernement bavarois permet de concevoir de meilleures espérances. Si la ligne de Saarbrück à la Reinschantz s'exécute, celle de la Reinschantz à Lauterbourg suivra inévitablement, car un chemin de fer en appelle un autre; chaque ligne a besoin d'autres lignes pour se compléter et pour produire de féconds résultats. C'est le premier rail qui est difficile à poser; les autres se succèdent rapidement. C'est du petit chemin de Thann à Mulhouse qu'est sorti pour l'Alsace le chemin de Strasbourg à Bâle; de même que le chemin de Strasbourg à Bâle a provoqué celui de Paris à Strasbourg.

« Il en sera de même dans la Bavière rhénane. La ligne de Saarbrück à la Reinschantz est le prélude de celle de Lauterbourg à la Reinschantz et à Coblenz, et, sous ce rapport, l'ordonnance que vient de rendre le roi de Bavière mérite d'être accueillie avec satisfaction par l'Alsace. »

Le *Mercur* *Ségusien* poursuit avec une louable persévérance ses investigations sur les actes de la *Société Charbonnière*. Nous empruntons l'article suivant à son numéro du 1^{er} janvier :

Nous avons élevé de graves et nombreuses plaintes contre la Société

— Qu'avez-vous, Mélanie ? que vous est-il donc arrivé ? Vous souffrez ?...

— Ce n'est rien, rien, dit-elle, comme si elle se réveillait d'un rêve pénible; puis, forçant ses lèvres à sourire, son regard à s'aiguiser :

— Rien, mon ami, ajouta-t-elle en tendant la main à M. de Vanberg; je me suis sentie un peu indisposée, mais je suis déjà beaucoup mieux.

— C'est égal, dit Vanberg en la regardant avec inquiétude, je devais aller passer deux jours à Poitiers, mais je ne saurais partir en vous voyant si souffrante.

— Encore une fois, mon ami, dit Mélanie en faisant un violent effort pour se dominer, je suis bien maintenant; ce n'était qu'une migraine.

En effet, pendant le dîner et la soirée, Mélanie se montra beaucoup plus gaie qu'à l'ordinaire. Elle avait honte d'avoir pu causer un moment d'inquiétude au meilleur des hommes; elle fut charmante, mais elle évita continuellement les regards de Lucien, qui suivait ses moindres mouvements avec une anxiété toujours croissante.

Le lendemain matin, M. de Vanberg, complètement rassuré sur la santé de sa femme, partit pour Poitiers. Lucien, après s'être assuré du départ de son oncle, vint dans le salon où Mélanie travaillait tous les jours. Il l'attendit avec une émotion indéfinissable. Il voulait la voir, lui parler; il ne savait pas encore ce qu'il lui dirait, mais il souffrait tellement de sa froideur envers lui, de son inexplicable conduite de la veille, que, sans songer au danger d'une explication, il la voulait à tout prix.

Il attendit vainement. L'heure du déjeuner passa, Mélanie ne parut pas. Il s'informa avec un trouble mal déguisé de la santé de sa tante; le domestique lui répondit que madame ne paraissait pas souffrante, mais qu'elle s'était fait servir dans son appartement. Lucien descendit dans le parc; il espérait y rencontrer Mélanie. Il parcourut toutes les allées, il s'arrêta long-temps aux lieux qu'elle affectionnait; elle ne vint pas. Lucien souffrait cruellement; son cœur était douloureusement agité. Il cherchait en quoi il avait pu offenser Mélanie, pour quelle lui imposât un tel châtiement. Il s'avouait bien qu'il pouvait avoir trahi son secret dans leurs causeries intimes; il savait bien que son regard, le son de sa voix, son trouble près d'elle, tout enfin avait dû lui révéler sa fatale passion; mais n'était-il pas assez malheureux, et devait-elle encore se charger de le punir ? Les coupables espérances qu'il avait conçues quelquefois s'évanouissaient alors; il ne comprenait pas que Mélanie l'aimant eût le courage de le faire souffrir ainsi; et, si elle ne l'aimait pas, était-ce avec cette froide cruauté qu'elle devait essayer de guérir une âme blessée ?

Lucien espéra du moins la voir à dîner. Aussitôt que la cloche tinta, il arriva pâle et tremblant... Son couvert seul était mis. Il s'assit seul à cette table, la rage dans le cœur, et après de dîner il se retira dans sa chambre. (La suite à un prochain numéro.) CLÉMENCE LALIRE.

Charbonnière. Ses principaux membres se sont émus, et cependant ils n'ont point osé se résoudre à une discussion publique. D'où vient cette peur ? Evidemment elle les accuse : leur silence ne paraît que trop l'irréfutable confirmation de tous les faits et de tous les chiffres sur lesquels nous avons fondé nos griefs. Il ne nous resterait donc plus maintenant, dans la lutte que nous avons entreprise, qu'à tirer les conséquences des faits établis et à nous demander s'il y a deux loix en France. L'une pour les coalitions d'ouvriers et l'autre pour les coalitions de maîtres.

— Mais nous voulons faire plus; de graves intérêts sont en cause, et nous n'avons pas craint de recourir scrupuleusement nous-mêmes au contrôle de nos premières informations et à l'examen impartial de tout ce qui pouvait se dire en faveur de cette société muette. Nous avons recueilli toutes les objections semées dans le public; nous avons ensuite interrogé les faits, et nous apportons ici leur réponse.

Toute l'argumentation de nos adversaires peut se résumer exactement en quelques mots. Ils disent que l'augmentation du prix de la houille n'est que de 15 c. et non de 50 c.; qu'en 1837 le prix en était beaucoup plus élevé; qu'avant la société les frais d'extraction dépassaient les prix de vente; que beaucoup d'exploitations étaient arrêtées; que la société est un bien pour les ouvriers qui étaient auparavant moins nombreux et moins salariés; qu'elle était une nécessité, et que sans elle les exploitants seraient ruinés. Voilà tout; nous ne dissimulons rien.

Assurément, beaucoup de ces allégations sont graves; mais la preuve en est-elle faite ? pas le moins du monde, et nous regrettons qu'on ne l'ait pas essayée, car tout ce que nous cherchons ici, ce n'est pas autre chose qu'une discussion franche dans l'intérêt de la vérité et de la justice.

Mais, si cette preuve n'a point été faite, c'est qu'elle ne pouvait pas l'être. Reprenons toutes ces allégations une à une, et que le public juge.

1^o L'augmentation du prix n'est que de 15 c. au lieu de 50 c.

Erreur matérielle. Avant l'établissement de la Compagnie Charbonnière, les menus Grangette se vendaient de 70 à 80 c.; aujourd'hui, ils sont à 1 f. 40 c. Rien de plus facile à vérifier.

Or, en indiquant les menus Grangette, nous prenons pour exemple la qualité de charbon la plus importante. C'est un agent nécessaire aux plus grandes industries; il faut de cette espèce de houille pour confectionner le coke, et il faut du coke aux fonderies pour les minerais, aux chemins de fer pour les locomotives, à la navigation pour les bateaux à vapeur. Si donc la houille nécessaire à la préparation du coke augmente ses tarifs, il faut par suite que les fonderies, les chemins de fer et la navigation en souffrent. En veut-on un exemple ? Le bateau à vapeur le *Sirius*, qui était si utile au commerce, n'a suspendu sa marche que par suite de la cherté des coques.

2^o Les prix étaient en 1837 beaucoup plus élevés.

Il y a ici une erreur de date et une erreur de fait. Une hausse a existé en 1836, mais elle n'a duré que trois ou quatre mois, et encore faut-il savoir qu'elle était inférieure de beaucoup à celle de la coalition. Les circonstances qui l'avaient amenée étaient accidentelles; tout le monde les connaît. La plupart des puits furent alors inondés à Rive-de-Gier et à Saint-Etienne. En outre, les charbons de Blanzay ne faisaient plus concurrence aux nôtres, parce qu'on travaillait à réparer l'écluse de Châlon, et que ces travaux avaient suspendu la navigation sur le canal du Centre. On peut se rappeler encore que plusieurs exploitants de Saint-Etienne se rendirent alors à Châlon pour vérifier le fait, et c'est à leur retour que se fit sentir la hausse des tarifs. Pourquoi donc chercher les preuves dans des situations exceptionnelles et tout-à-fait extraordinaires ? Où est l'analogie ?

3^o Les frais d'extraction dépassaient les prix de vente.

S'il était vrai que les frais d'extraction fussent, avant la société, supérieurs aux recettes, et que son établissement eût remédié à ce fâcheux état de choses, ce serait sans doute parce que, grâce à un ensemble de travaux mieux combinés, les prix de revient seraient aujourd'hui moins élevés qu'autrefois. Eh bien ! voici le fait. Aujourd'hui, le prix de revient des charbons, l'un dans l'autre, gros et menu, est de 55 c. la benne d'un hectolitre et demi, et dans ce calcul nous sommes plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité, puisque nous prenons pour base les exploitations qui entraînent le plus de frais et qui extraient le moins de charbon gros, c'est-à-dire celui de la qualité la plus avantageuse.

Or, avant l'existence de la Société Charbonnière, le prix de revient était bien inférieur au prix actuel. Ceci est assez étrange. On croit en trouver la raison dans un luxe fastueux de personnel bureaucratique, imaginé peut-être pour donner un plus grand air d'importance aux entreprises nouvelles. Quoi qu'il en soit, le fait est là.

Quel était le prix de vente avant la coalition ? 80 c. la benne, gros et menu, l'un dans l'autre. D'où il résulte qu'en supposant même que le prix de revient fût alors de 55 c., il y avait encore un bénéfice fort raisonnable de 25 c. par benne.

Il est donc contraire à la vérité d'alléguer que les frais d'extraction étaient supérieurs au prix de vente.

4^o Beaucoup d'exploitations étaient arrêtées.

D'où vient donc qu'aujourd'hui l'extraction a diminué d'un cinquième ?

5^o Les ouvriers étaient moins nombreux et moins salariés.

Voilà du moins un prétexte philanthropique. Quel dommage que la transparence d'un voile si honorable trahisse au premier coup d'œil ce que l'on cherche à cacher !

Si l'extraction a diminué d'un cinquième, comment voulez-vous que ce déficit dans le travail n'ait pas frappé le travailleur ?

Ne savons-nous pas aussi que l'établissement des chemins de fer à l'entrée des mines et l'emploi des chevaux dans plusieurs exploitations qui auparavant n'en avaient pas sont autant de causes économiques qui ôtent le travail à beaucoup de bras ?

La diminution du nombre des travailleurs doit donc dépasser encore cette fraction d'un cinquième qui représente la diminution de l'extraction. Quant au salaire, il est resté le même.

6^o La coalition était une nécessité; sans elle, les exploitants seraient ruinés.

A cela que de choses à répondre !

Nous avons déjà démontré par des faits et des chiffres auxquels on n'a pas répliqué que la masse des consommateurs était gravement lésée par l'existence de la Société Charbonnière. Nous venons de démontrer en outre que les prétendus services dont elle parle sont illusoire. Qu'avons-nous à ajouter de plus ? La réfutation peut-elle être plus complète ? Si les consommateurs représentent l'intérêt général, nous n'avons pas à nous inquiéter d'un intérêt tout individuel. Si les prix de vente dépassaient suffisamment, avant la coalition, les prix de revient, il ne pouvait pas y avoir de cause légitime à l'augmentation de ces prix de vente. On sait bien qu'il en est ainsi parmi ces exploitants qui ont acheté des millions ce qui ne valait pas cent mille francs, mais on ne prétendra pas sans doute que ce soit au public à payer ces folles spéculations. Toute ruine particulière est un malheur, sans doute, mais il serait odieux d'en vouloir faire un malheur public.

Si donc il y a eu quelque nécessité de former cette coalition charbonnière, ce n'était pas pour le consommateur, ni pour l'industriel, ni pour l'ouvrier, qu'elle existait; non, c'était pour quelques membres de la coalition seulement. Comment osent-ils l'invoquer comme une justification ? On a vu des entrepreneurs de messageries, des fabricants de soude, des marchands de suif, invoquer, eux aussi, cette nécessité; mais ce sont des arrêts de condamnation qui leur ont répondu. La loi ne connaît pas toutes ces nécessités particulières qui ne tendent qu'à troubler l'ordre général; elle est inflexible même pour celui qui a faim.

Maintenant, que reste-t-il de toute l'argumentation de nos adversaires ? Y a-t-il quelque chose que nous ayons omis ? Qu'on nous le dise, et nous répondrons. Si l'argument nous paraît irréfutable, nous oserons le reconnaître avec une entière franchise, et d'adversaires déclarés de la Société Charbonnière, nous deviendrons ses défenseurs. Mais tant qu'elle n'aura rien de mieux à nous répondre, nous aurons le droit de retourner contre elle ce mot célèbre de M. Viennet : *La légalité nous étouffe*, et de dire qu'au contraire c'est cette société qui étouffe la légalité.

Chronique.

LYON.

Nous sommes priés d'insérer la lettre suivante :

« Monsieur,
» J'entends dire de tous côtés que, quelle que soit la composition

de la troupe du Grand-Théâtre, je dois m'attendre à une vive opposition, parce que je ne me suis pas arrangé au sujet des décors de l'ancienne direction.

« Permettez-moi, monsieur, d'employer la voie de votre journal pour faire connaître au public qu'il n'a pas dépendu de moi de voir cette affaire terminée à la satisfaction de tous. J'ai offert et j'offre encore de faire l'acquisition de tous les décors qui peuvent m'être utiles et que l'on n'a pas encore remplacés. On ne peut, en bonne conscience, me forcer à acheter ceux dont je ne pourrais faire usage, et surtout ceux qui sont hors de service. J'ai prié MM. les liquidateurs de vouloir bien nommer un expert pour estimer ces décors : j'en nommerai un de mon côté, et, si ces deux messieurs ne s'entendent pas, ils auront le droit de choisir un tiers-arbitre dont la décision sera irrévocable.

« J'ai compté sur votre obligeance, monsieur le rédacteur, pour éclairer l'opinion publique sur un fait qui peut avoir les plus graves conséquences pour mon administration.

« Agréé, etc. DUPLAN. »

— Le Grand-Théâtre s'ouvre aujourd'hui. La représentation se composera de *la Juive*, exécutée par MM. Delahaye, Rey, Desterbecq, qui jouera le rôle de Ruggiero en attendant le début de M. Dabadie, et par Mlle Morel, qui remplira le rôle de Rachel, où l'on assure qu'elle se montrera d'une manière très-satisfaisante. (Courrier de Lyon.)

DÉPARTEMENTS.

On nous écrit de Vauvey, arrondissement de Die, au *Courrier de la Drôme* :

« Toute la vallée de la Drôme s'entretient à cette heure de l'événement affreux dont notre paisible commune vient d'être le théâtre.

« Un jeune homme repoussé dans sa demande en mariage de la sœur d'un de nos concitoyens, propriétaire assez aisé, a voulu se venger de cet affront par un coup de fusil tiré sur le frère, auteur du refus qu'il avait éprouvé. Mais en tirant sur lui qu'il n'a que légèrement blessé au visage, c'est la prétendue elle-même qu'il a malheureusement frappée en pleine poitrine, et qui est morte presque sur le coup.

« Je vous donne ces premiers renseignements un peu à la hâte. Je les compléterai plus tard.

« La justice a opéré l'arrestation du meurtrier, et son procès s'instruit devant le tribunal de Die. »

— On lit dans le *Journal de Saône-et-Loire* :

« Nous venons de prendre connaissance du rapport rédigé par M. Laval, ingénieur en chef, membre de la commission nommée par la société académique de Mâcon, sur le procédé découvert par M. Raclot pour la destruction de la pyrale. L'auteur approuve entièrement l'échaudage des vignes, et il décrit avec beaucoup de lucidité les plus minutieux détails de ce moyen aussi facile qu'économique et dont les résultats avantageux sont prouvés par des faits que lui-même apprécie avec impartialité. M. le rapporteur appelle l'attention des propriétaires et des vignerons sur deux appareils inventés pour cet usage, l'un par le sieur Chachuat, rue Municipale, 36, et l'autre par le sieur Dufour-Gondieu, quai du Nord, 13. Ces deux appareils, différents quant à la forme, atteignent cependant le même but, c'est-à-dire économie de temps, de main-d'œuvre et de combustible.

« Ainsi, il est démontré qu'un hectare de vigne, contenant quinze mille ceps, peut être échaudé par trois hommes dans l'espace de dix jours, en versant sur chaque cep un litre d'eau bouillante. Le prix de la journée de chaque ouvrier étant de 1 f. 25 c., et celui du combustible employé par jour montant aussi à 1 f. 25 c. au plus, il en résultera que l'échaudage reviendra, par hectare, à 50 f., somme qui diminuera en même temps que les ouvriers se perfectionneront.

« Or, comme le produit d'une vigne ordinaire est, en moyenne, de soixante hectolitres par hectare, on peut évaluer la dépense, au plus, à 85 c. par hectolitre (1 fr. 80 c. par pièce environ), prix qui sera réduit à 21 c. En effet, les propriétaires n'auront à payer que le combustible, car ils emploieront à ce travail leurs vignerons, intéressés à voir augmenter le produit des vignes.

« Voici encore une considération d'une très-haute importance : c'est que lorsqu'il y aura unanimité dans une commune pour l'emploi de ce procédé, la pyrale disparaîtra entièrement au bout de quelques années, et qu'ainsi les faibles dépenses sus-mentionnées ne seront que temporaires. »

— On lit encore dans le même journal :

« Les études des lignes rivales de Chagny et Demigny pour le chemin de fer entre Beanne et Châlon ont dû être envoyées à Paris le 29 décembre. On pense que la décision du conseil-général des ponts et chaussées sera rendue dans la première quinzaine de janvier. Alors on s'occupera des études définitives des travaux d'art, et les adjudications pourront avoir lieu d'ici au printemps prochain. »

— On lit dans le *Franc-Comtois* :

« La cour de Besançon vient de rendre un arrêt de la plus haute importance pour tous les habitants des montagnes qui sont associés pour la fabrication des fromages. Le 28 décembre 1842, elle a jugé qu'on ne pouvait arbitrairement renvoyer d'une association l'individu qui en avait toujours fait partie lorsqu'aucun fait de fraude ne pouvait lui être imputé. Les motifs de l'arrêt sont que ces associations remontent aux époques les plus reculées, et qu'elles doivent se perpétuer d'une manière indéfinie, parce que c'est le seul moyen de tirer un revenu des propriétés; qu'elles dérivent de la force des choses, ont leurs règles particulières, et, d'un consentement unanime, se continuent par et avec les héritiers, parce que l'industrie personnelle n'y entre pour rien, en sorte qu'on n'y a jamais appliqué les règles des sociétés qui reposent sur l'industrie, la probité ou la fortune des sociétaires. Depuis des siècles, les propriétés ont été vendues sur la foi de cet usage, quoiqu'il ne fût attesté par aucune convention écrite, et qu'il ne reposât que sur la coutume, comme toutes les associations tacites. »

— Le 26 décembre, le cadavre d'un homme de 55 à 60 ans, bien vêtu, a été trouvé dans l'île des Chèvres, au hameau de Sol-laize, canton de Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère). L'autopsie, faite par le docteur Deholo en présence de M. le juge de paix et de la gendarmerie, a prouvé que la mort de cet homme n'était pas le résultat d'un crime. Des pêcheurs, en retirant le cadavre de l'eau, lui avaient fait au-dessus du nez la seule blessure qui fût apparente. Le signalement de cet individu, présumé habitant de Lyon, a été donné aux autorités de cette ville.

— Le 27 décembre, la brigade de gendarmerie de Saint-Symphorien a arrêté, sur un mandat décerné par M. le procureur du roi de Vienne, un jeune homme de ce canton, âgé de 19 ans, prévenu de viol sur la personne d'une fille âgée de 5 ans.

BULLETIN DES SOIES.

Il y a un an, nous disions à nos lecteurs en parlant de 1841 : Si l'année

qui finit a été funeste pour les propriétaires riverains du Rhône et de tous les grands cours d'eau du Midi, en revanche, elle a été favorable et prospère aux éducateurs de vers à soie, aux moutiniers de la Drôme, de l'Ardeche et du Gard, aux fabricants et aux ouvriers de Nismes, de Saint-Etienne et de Lyon.

Cette année, il n'en a pas été ainsi. Le Rhône est resté dans son lit, les éducateurs de vers à soie ont fait une assez bonne récolte qu'ils ont assez bien vendue, et pourtant les moutiniers, ouvriers et fabricants en soieries jusseront 1842 au nombre des plus déplorables qu'ait depuis long-temps traversés leur riche industrie.

Et d'abord les cocons, payés dans nos départements de la Drôme et de l'Ardeche jusqu'à 4 f. 90 c., 5 f. et même 5 f. 30 c. le kilogramme en 1841, se sont à peine vendus 3 f. 75 et 4 f., terme moyen, en 1842. Jusque-là le mal, si mal il y a, n'est pas bien grand, car, à notre avis, les cocons de 1841 se sont payés beaucoup trop cher. Mais ensuite est venue sur les soies nouvelles une hausse factice qui a fait vider bien des bourses et en a obéré peut-être plus encore.

Pendant les premiers six mois, les 14/16 den. soie grège ordinaire de pays ne se sont jamais vendus à Romans au-dessous de 25 f. 50 et 26 f. le demi-kilogramme, tandis qu'à Nismes et à Saint-Etienne les ouvrières organes Vivarais et de la Gardonnenne, 18/20 et 22/25, se vendaient facilement 40 à 44, 45 à 48 f. le demi-kilogramme.

Le calme et la baisse vinrent ensuite, et durant les six derniers mois de l'année le mal a été croissant, avec de rares moments de reprise quelquefois amenés par de déplorables causes. Les mois de novembre et de décembre ont été surtout fâcheux, principalement pour Aubenas et Lyon.

Pour Nismes et Avignon, 1842 a été moins rude. Les étoffes unies de Vaucluse et les mouchoirs de Nismes y ont maintenu un très-petit courant. Marseille a moins expédié et reçu beaucoup plus de soies levantines et espagnoles qu'en 1841.

En somme, l'année que nous finissons a été assez malheureuse pour l'industrie des soies, pour que personne ne souhaite que celle qui commence lui ressemble en rien.

Vendredi dernier, il y a eu quelques mouvements de hausse et de reprise à Romans. Les grèges ordinaires 14/16 deniers étaient tenues de 24 75 à 25 le demi-kilogramme; les 12/14 courantes du pays, de 25 50 à 26; les 9/10 (très-rare), de 27 à 27 50. Quelques douppions ont été vendus, un peu en sordaine, à meilleur prix qu'au précédent marché.

Ni Joyeuse ni Aubenas n'ont rien fait. Ces deux marchés, si actifs, si fréquentés, naguère si animés, sont encore sous le coup des faillites dont nous avons plusieurs fois parlé depuis un mois environ. Les prix tendent toujours à la baisse. Les qualités choisies sont maintenant de 20 10 à 20 la petite livre (48 60, 48 40 le kilog.), et les qualités ordinaires, de 15 à 18 50 et tout au plus 19 (43 55, 44 75, 46 le kilog.).

Pour la semaine, rien de nouveau de Vaucluse, de Nismes et d'Avignon. A Marseille, rien de changé dans la situation. Les débarquements s'opèrent journellement, dit notre correspondant; mais les affaires restent calmes et les prix sans variations. (Courrier de la Drôme.)

Neuvelles Diverses.

Un accident est arrivé, dit le *Mémorial de Rouen*, dans la filature de M. Creteil. Une jeune fille de dix ans arrangeait, en travaillant, ses cheveux qui se trouvent engagés dans un rouage; le mouvement de rotation en forma une espèce de corde, et lui enleva toute la peau de la tête. Il a fallu deux heures pour panser cette horrible blessure et coudre avec une aiguille à laine la peau du front tombant sur les yeux avec celle du derrière de la tête, en croisant les fils qui appuyaient contre les os à nu sur toute la partie supérieure.

— Le jour de Noël, à Galvay (Irlande), il y avait affluence de fidèles dans l'église paroissiale, lorsqu'un craquement se fit sentir dans la galerie; aussitôt la terreur s'empara de cette multitude qui se précipita vers les portes avec une telle véhémence, que 28 personnes ont péri étouffées. Le nombre des blessés est bien plus considérable. La ville est dans la consternation.

— On lit dans le *Persévérant* de Limoges :

« Un affreux accident est venu affliger, lundi dernier, la commune de Saint-Hilaire-Bonneval. Une battue avait été organisée sur une propriété de M. de Voyon pour arrêter les ravages des loups; plusieurs paysans y étaient occupés, et elle n'avait produit aucun résultat, lorsque l'un d'eux vit remuer dans un fourré de genêts un objet de couleur grise, sur lequel il s'empressa de tirer un coup de fusil. Quel ne fut pas son désespoir lorsqu'en accourant pour voir le résultat, il trouva un de ses amis baigné dans son sang!

» Le malheureux blessé a survécu, mais son état laisse bien peu d'espoir. »

Aucun décès n'a eu lieu, depuis le mois de novembre 1841, jusqu'à présent, dans la commune de Saint-Genest (Haute-Vienne), et on y a enregistré 28 naissances. Un tel fait est assez extraordinaire pour être remarqué.

Neuvelles Etrangères.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, le 18 décembre. — Le paquebot français qui devait quitter Constantinople le 17 a été retardé par l'ambassade, à la suite de la décision souveraine émanée la veille, et rappelant à Constantinople S. Exc. Réchid-Pacha, ambassadeur de la Sublime-Porte à Paris.

Cette nouvelle a fait la plus grande sensation, car, on le sait, S. Exc. Réchid-Pacha figure en Turquie au premier rang des hommes d'état qui ont le nom politique le plus significatif.

La décision de S. H. a rencontré dans toutes les classes la plus haute approbation.

C'est S. Exc. Nafi-Effendi, ex-ministre de la justice, qui remplace S. Exc. Réchid-Pacha dans le poste d'ambassadeur à Paris.

BUCHAREST, 10 décembre. — MM. Sterbey et Bibesko viennent d'arriver de Vienne, à la suite de l'invitation expresse qui leur en a été faite par le gouvernement provisoire, et la présence ici de ces personnages, qui, par leur éducation européenne, leur caractère et leur fortune, sont au premier rang parmi les candidats au pouvoir suprême, a fait de la sensation. Il est presque sûr maintenant que la majorité des suffrages sera pour l'un de ces deux frères ou pour M. Alexandre Philipesco.

L'assemblée générale ordinaire a commencé ses travaux et les clorra à la fin du mois.

L'assemblée générale extraordinaire sera probablement réunie vers la mi-décembre. L'approche du moment décisif cause beaucoup d'inquiétude. Les partisans des trois principaux candidats désignés plus haut se donnent beaucoup de mouvement. M. Alexandre Philipesco a été longtemps ministre de la justice et exerce une grande influence dans le pays.

EGYPTE.

ALEXANDRIE, 16 décembre. — Le paquebot anglais de la correspondance de Beyrouth nous apporte des détails sur les derniers événements de la Syrie. Les Druses in-urgés ont été complètement battus et dispersés par Rechid-Pacha, gouverneur de Saïda, à la tête de 7,000 hommes de troupes qu'il avait réunis. Omar-Pacha, gouverneur du Liban, avait été destitué et envoyé en exil à Saint-Jean-d'Acre.

Le 12, il est arrivé à Beyrouth un bateau à vapeur anglais, la *Dévastation*, portant un firman de la Porte par lequel celle-ci avait adhéré à la demande des cinq puissances alliées pour la nomination de deux princes qui gouverneront, chacun séparément, les chrétiens et les Druses sous l'autorité d'Izzet-Pacha, gouverneur de la Syrie. On ne connaît pas encore les noms des candidats; mais on croit que la Porte, après la dernière victoire, saura par des intrigues sourdes exciter de nouveaux désordres entre les deux partis.

Mehemet-Ali est arrivé au Caire le 11 du courant, après sa longue tournée dans les villages de la Basse-Egypte et après avoir remédié autant que possible à la dernière catastrophe de la mortalité des bœufs qui malheureusement n'a pas encore cessé. L'épidémie s'est étendue même jusqu'aux bœufs des campagnes voisines d'Alexandrie; c'est une vraie désolation pour le pays en général.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 31 DÉCEMBRE.

NOMBRE D'ACTIO.	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	COURS DU JOUR.
1,500	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	3,550	»
1,000	700	Saint-Etienne.	1,125	»
350	600	Grenoble.	800	»
500	750	Saône-et-Loire.	750	»
400	700	Dijon.	550	»
3,000	750	Trois villes du Midi.	»	450
1,740	600	Turin.	»	»
1,000	—	Montpellier.	725	»
1,000	—	Besançon.	450	»
1,000	—	Reims.	»	»
1,000	—	Metz.	710	»
360	500	Valence.	550	»
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale..	625	»
Idem.	—	Union.	500	»
Idem.	1,000	Société civile.	750	»
1,500	800	Grangette et Culatte.	500	»
4,000	—	Côte Thiollière.	»	»
1,000	1,000	Comp. gén. des Tréf.	»	»
1,000	—	Ces mines des Lites.	»	»
2,500	—	Comp. du Villars.	480	»
520	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale..	3,600	»
500	4,000	Société lyonnaise.	3,900	»
800	500	Rhône supérieur.	»	»
134	5,000	Gondoles sur Saône.	4,400	»
200	10,000	Compagnie de l'Aigle.	9,000	»
4,500	1,000	Ponts. sur le Rhône.	1,200	»
450	2,000	de la Feuillée.	2,550	»
500	2,000	Seguin.	»	1,725
220	2,000	de l'Île-Barbe.	»	»
1,800	1,000	et Gare de Vaise.	580	»
6,000	—	Canal de Givors.	815	»
2,200	5,000	Chem. de Fer de Lyon à Saint-Etienne.	»	8,000
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache.	5,125	»
800	—	Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardech.	25,500	»
2,000	1,000	Banque de Lyon.	5,010	»
700	750	Caisse d'escompte, commerce des bestiaux.	»	»
Illimité	—	Omnium.	875	»
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	515	»
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,850	»
650	1,000	Plâtrière de Berzé-la-Ville.	800	»

Etude de Me Vaney, avoué à Bourgoin.

VENTE PAR LICITATION,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

DE

L'HOTEL DU PARC,

Situé à Bourgoin, rue Royale, près la place d'Armes.

ADJUDICATION

Au treize janvier mil huit cent quarante-trois.

En exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil séant à Bourgoin le dix-huit novembre 1842, expédié et signifié;

M. Napoléon Hippolyte Guillerd, maître d'hôtel, domicilié à Bourgoin, qui a constitué pour son avoué Me Vaney, exerçant en cette qualité près le tribunal civil séant à Bourgoin, y demeurant;

Poursuit contre M^{me} Marguerite-Henriette Guillerd et M. Etienne-Julien Barbier, son mari, l'autorisant, maître d'hôtel, domicilié au Pont-de-Beauvoisin, qui ont constitué pour leur avoué M^{me} Chaboud, exerçant en cette qualité près le tribunal, y demeurant;

Et contre M^{me} Henriette Fournier, veuve de M. Antoine Guillerd, rentière, domiciliée à Bourgoin, laquelle n'a pas constitué d'avoué;

La vente par licitation des immeubles dont la désignation suit:

Art. 1^{er}. — L'hôtel appelé HOTEL DU PARC, situé à Bourgoin, rue Royale et rue Neuve, portant le n. 432, consistant en maison à deux étages avec grenier au-dessus, cave, basse-cour, puits, écurie, remise, buanderie, poulailler, le tout contigu, contenant en superficie environ huit cent soixante mètres; confinant, du levant, maison dépendant de la succession de Pierre Barbier et les écuries de M^{me} veuve Martinet; du nord, la rue Neuve; du couchant, maison formant l'article 2 ci-après, maison de la veuve ou des héritiers Jeunesse, une petite ruelle, maison de M. Louis Sermet dit Martin-Pin, maison de M. Bonvallet, de Lyon, maison de M^{me} veuve Floret, de Vienne, maison de M. Berger, épicière, et enfin maison de M^{me} Berthou, avocate.

La principale façade et l'entrée de l'hôtel sont sur la rue Royale; l'on y parvient également par un portail qui existe dans la façade donnant sur la rue Neuve, et qui sert principalement d'entrée à la remise.

Cet hôtel est situé près la place d'Armes, au centre et dans la position la plus belle et la plus avantageuse de la ville de Bourgoin, et à l'embranchement des routes de Lyon, Grenoble et Chambéry.

Art. 2. — Une maison située audit Bourgoin, rue Royale, portant le n. 433, contenant en superficie environ vingt mètres; confinant, du levant, l'hôtel formant l'article premier ci-dessus; du midi, ladite rue Royale; du couchant, maison de M. Martin-Pin, et du nord, maison des héritiers Jeunesse.

Art. 3. — Une grange, cour et emplacement au-devant et au couchant, le tout clos de murs qui sont en mauvais état et soumis au reculement, contenant environ trois cent trente mètres; confinant, du levant, jardin de M^{me} Irène Tranchand; du midi, jardin de M. Claude Bonnet; du couchant, petite rue Pontcôtier, et du nord, la rue Saint-Antoine.

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été déposé au greffe du tribunal civil de Bourgoin le dix-neuf décembre 1842.

L'adjudication a été indiquée et aura lieu par-devant M. Trauchand, président du tribunal, commissaire délégué, à l'audience du tribunal civil séant à Bourgoin, le vendredi treize janvier 1843, sur les dix heures du matin.

Les immeubles ci-dessus seront vendus en un seul lot, et les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de vingt-cinq mille francs, fixée par le jugement du dix-huit novembre 1842.

S'adresser, pour les renseignements, à Me Vaney, avoué du poursuivant, et à M^{me} Chaboud, avouée des mariés Barbier. Pour extrait: VANEY. (3758)

Dépôt général des Médicaments brevetés et autorisés.

Pharmacie LARDET, place de la Préfecture, 16, à Lyon.

Instruments en gomme élastique, Appareils pour l'allaitement, Bandages de tous genres, Cornets acoustiques de toutes les formes. — GRANDE BAISSE dans les prix. — On expédie Seringues de voyage, en étain, en verre et en os; Glysopompes, Néopompes, Néoclysopompes, Néoclyses, Clysettes, Clysoléides à manivelle, Glysobols, Glysotériques, Clysoirs imperméables, artésiens et à robinet injecteur mobile, tubes de rechange avec ou sans raccord. — POUDRE SOLUBLE Pour se procurer de suite un lavement de guimauve, pavot et graine de lin. — BAS ELASTIQUES pour varices. — PLAQUES MÉTALLIQUES contre les douleurs. — Produits chimiques employés au daguerréotype. (5358)

RHUMES, ASTHMES, CATARRHES.

Les PASTILLES PECTORALES DE MINISTRE, connues depuis un siècle, sont encore préférées à tous ces nouveaux pectoraux annoncés en termes pompeux. — Prix de la boîte : 1 fr. 20 c.

A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, et chez M. MACORS, rue Saint-Jean, à Lyon.

On trouve la même adresse l'EXTRAIT DESFRUITS PECTORAUX ET BALSAMIQUES. — Le flacon : 1 fr. 50 c. (7185)

DEPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les Acrotés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goâtte, les fluxions blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés; et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. A Vienne, chez M. Mourret fils, épicière, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confisère. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (7674;)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, N° 25.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acroté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermozon, rue de la Comédie; à Mâcon, M. Voituret, pharmacien, rue Municipale; à Bourgoin, M. Rey, artiste vétérinaire; à Vienne, M. Ollier, épicière, rue des Serruriers. (7471)

POUDRES DE A. JULLIEN

Pour le Collage des Vins.

Il a été fait pour le collage des vins tant d'imitations des Poudres de Jullien, qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler au public que ces Poudres, qui viennent encore d'être perfectionnées d'après les conseils de M. d'Arcer, se recommandaient déjà par vingt-deux années d'expérience et de succès et par trois médailles des diverses expositions.

Les Poudres de Jullien (River jeune, successeur) contiennent plus cher, il est vrai, que celles imitées (5 fr. 50 c. le demi-kilogramme pour coller cinquante pièces); mais, comme on n'en emploie pour obtenir le même résultat que la moitié du poids de ces dernières, elles reviennent de fait à bien meilleur marché.

S'adresser, A LYON, rue Saint-Dominique, n° 2, CHEZ M. COMMOY, fabricant de billes de billard, qui tient aussi un dépôt de VINS DE BORDEAUX de Château-la-Rose et VINS DE CHAMPAGNE provenant de la maison MOET ET CHANDON, d'Épernay. (Vente par panier et au détail par bouteilles.)

Dépôt, à VILLEFRANCHE, chez M. DURIEU-BOTET, négociant en vins; Et à BELLEVILLE-SUR-SAONE, chez M. SOITEL, aussi négociant en vins. (5722)

LE CARDINAL-ROI,

PAR ANTHELME ROLLIN.

A Paris, chez M. Victor Magen, éditeur, quai des Augustins, n. 21; A Lyon, chez les principaux libraires. (3759)

ÉTUDE M^{me} VUY, SUCCESSION DE M^{me} QUANTIN, NOTAIRE, A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, N. 11.

A CÉDER,

PLUSIEURS ACTIONS

DES

MINES DE HOUILLE,

Exploitation de Moutheaut, près Saint-Etienne.

S'adresser audit M^{me} Vuy, notaire. (5944)

Avis Important.

Par un nouveau procédé, on fabrique la CHANDELLE imitant la BOUGIE; elle est supérieure à toutes celles qui ont paru jusqu'à ce jour. On céderait une fabrique en pleine activité, avec les procédés qui sont simples et faciles même pour celui qui ne connaît pas la fabrication.

S'adresser à M. Vincent, rue Dumenge, n. 4, à la Croix-Rousse. (431)

MACHINES

POUR

ÉLEVER LES EAUX.

1. Avec la CHAÎNE A GODETS de M. TRAVANET, une femme peut aisément tirer l'eau d'un puits de soixante à quatre-vingts mètres de profondeur, et obtenir un seau de ménage en moins d'une minute.

2. Avec son BALANCIER HYDRAULIQUE, mû par un cheval, on peut élever jusqu'à quatre-vingt mille litres d'eau à l'heure pour arroser les prairies et dix mille pour les jardins.

3. Son petit moulin à vent s'emploie aussi avantageusement pour le même usage.

Prix de chacune de ces machines : de 400 à 500 francs. S'adresser, rue Belle-Cordière, n. 22, à Lyon, à M. Travant, mécanicien breveté, voyageant pour l'exploitation de ses brevets, et, en son absence, à M. Gourvoisier, mécanicien, Grande-Rue, n. 57, à la Guillotière. (452)

DU 1^{er} AU 10 JANVIER INCLUSIVEMENT,

LES HIRONDELLES

DE LA SAONE

PARTENT POUR CHALON

Tous les matins à 6 heures. (428)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, rue de la Poulaille, 19.